

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

1550 Avenue d'Estimauville 1550 D'Estimauville Avenue

Québec Québec G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC - PWGSC 601 - 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet				
Chambres de croissance				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.	
01396-171810/B		002		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
01396-171810		2017-09-07		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$QCW-030-17178				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS			No./N° VME	
QCW-7-40001 (030)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2017-09-18	L'invitation prer	nd f	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B F.A.B. Specified H	erein - Précisé dans les p	résen	tes	
Plant-Usine: Destination:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Roy, Alain			qcw030	
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX	
(418) 649-2845 ()			(418) 648-2209	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)
Signature Date
ı

Delivery Offered - Livraison proposée



 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002 File No. - \mbox{N}° du dossier $QCW\mbox{-}7\mbox{-}40003$

% Id de l'acheteur - Buyer ID $qcw030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Modification 002 à notre invitation.

QUESTIONS / RÉPONSES

Question # 2

En ce qui concerne les exigences techniques obligatoires no 1.

Étant donné que de nombreux autres sites d'AAC / AAC au Canada utilisent des cabinets de croissance des autres fabricants, AAC de la ville de Québec considérerait les cabinets de croissance non équipées avec le système de contrôle CMP6050 si toutes les autres normes de contrôle central et de contrôle central sont respectées?

Réponse # 2

Les nouveaux équipements proposés par le manufacturier et les équipements conservés qui fonctionnent avec un automate CMP6050 de Conviron doivent tous être compatibles sous le même logiciel de centralisation. Les fonctionnalités offertes dans le logiciel doivent être équivalentes pour les nouveaux et les anciens équipements.

Question #3

Concernant l'exigence technique obligatoire no 4

Les petits cabinets spécifiées n'ont généralement pas une épaisseur d'isolation de 4 ". Est-ce que les petits cabinets construits avec une isolation en polystyrène expansé haute densité de 38 mm (1½ po) seraient acceptables?

Réponse #3

Non, une épaisseur d'isolation de 4 po (101 mm) est demandée.

Question #4

En ce qui concerne l'Annexe A Spécification 4.6:

Généralement, les grands cabinets ne sont pas montés sur les pieds. Les grands cabinets peuvent-ils être installés directement sur le sol?

Réponse #4

Non, les cabinets doivent être montés sur une structure avec patte. Cette structure peut-être distincte de l'équipement mais doit être fourni par le manufacturier. Cette structure doit être en acier galvanisé.

Question # 5

Concernant la spécification de l'annexe A 4.8:

Veuillez préciser la spécification "Chaque cabinet doit comporter un circuit séparé d'eau glacée avec filtre". Est-ce que cela signifie un circuit séparé qui peut être connecté à une autre source d'eau de refroidissement?

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01396-171810/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01396-171810

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002 File No. - \mbox{N}° du dossier $QCW\mbox{-}7\mbox{-}40003$

Id de l'acheteur - Buyer ID $qcw030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Réponse # 5

Cette spécification indique que les condenseurs seront alimentés par un circuit d'eau fermé. Cette alimentation d'eau doit être distincte des autres entrées d'eau sur l'équipement (eau d'irrigation, eau déionisée).

Question #6

Concernant la spécification de l'Annexe A 9.4:

Pour maintenir la cohérence avec l'exigence technique obligatoire n° 8, «maintenir la HR à 90% avec et sans lumières» lire «maintenir la HR à 90% sans éclairage et 75% avec les lumières»

Réponse #6

Voir Addenda #1, ci-dessous:

Addenda #1

À l'annexe A, page 28, paragraphe 9.4 :

SUPPRIMER:

Un rapport démontrant la mesure et le maintien des paramètres dans les limites de haut et de bas de la plage pour une période minimale de 6 heures pour chaque point de consigne. Cela comprend le maintien de la base température avec et sans lumière, le maintien de la haute température, le maintien de l'humidité à 90 %RH avec et sans lumière et le maintien de la concentration de CO₂ au maximum de la plage (2900 ppm).

INSÉRER:

Un rapport démontrant la mesure et la maintenance des paramètres dans les limites haute et basse de la plage pour une période minimale de six heures pour chaque point de consigne. Cela comprend le maintien de la basse température avec et sans lumière, le maintien de la température élevée, le maintien de l'humidité à 90% RH sans lumière et 75% RH avec lumière, et le maintien de la concentration de CO2 au maximum de la plage (2900 ppm).

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.